

Des étudiants veulent sauver l'examen d'entrée en médecine

■ Si un recours contre celui-ci aboutit, cela pourrait en effet mettre en péril l'avenir des étudiants en cours de cursus.

L'histoire des études de médecine en Belgique francophone est une histoire sans fin. Et l'examen d'entrée organisé pour la première fois au mois de septembre montre à quel point elle divise les étudiants eux-mêmes.

Pour rappel, en juin 2016, était organisé un concours en fin de première année de médecine. Le "deal" convenu à l'époque entre le ministre francophone de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), et la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), était de limiter le nombre d'étudiants pour que leur soit distribué un nombre suffisant de numéros Inami à la fin de leur cursus, numéros indispensables afin de pouvoir professer.

Un recours contre ce concours avait cependant été introduit auprès du Conseil d'Etat par des étudiants qui avaient réussi leur première année de médecine, mais qui ne s'étaient pas classés en ordre utile lors du concours. Ces "reçus collés" avaient gagné ce recours, et le ministre Marcourt avait été contraint de laisser passer tous les étudiants qui avaient réussi leur année en deuxième bac. Le risque cependant, était que la ministre De Block refuse de délivrer un nombre suffisant de numéros Inami aux francophones.

Si donc le recours de certains leur permettait de poursuivre leurs études, la démarche mettait à mal l'accord qui bénéficiait à d'autres.

Un appel solennel

Après l'échec du concours en fin de première, et après bien d'autres soubresauts, un examen d'entrée en médecine et dentisterie sera organisé pour la première fois le 8 septembre. L'organisation de cet examen résulte d'un nouvel accord politique entre la Communauté française et le fédéral, mais il est loin de faire l'unanimité : les étudiants voient en lui une

épreuve qui aura pour conséquence une importante sélection sociale, notamment entre ceux ayant pu bénéficier de cours privés pour le préparer et les autres.

Pour autant, et pour la première fois, la Fédé, la Fédération des étudiants de l'ULG, et le Cium, le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine, prennent une position "solennelle" en faveur de la tenue de l'examen. Ils demandent dès lors avec insistance aux étudiants et aux rhétoriciens ayant introduit un recours devant la Cour constitutionnelle contre l'épreuve d'arrêter leurs démarches.

Si ce recours aboutit fin août, les présidents des deux organisations annoncent en effet que la ministre De Block reverra l'octroi des numéros Inami, cet octroi étant soumis à la bonne tenue de l'examen. Mais ils sortiront également de la "convention de garantie Inami", que la ministre De Block a rédigé cet été. Avec ce recours, c'est donc l'avenir de tous les étudiants francophones qui suivent actuellement le cursus qui est mis à mal, mais aussi celui des étudiants qui ont introduit le recours. Se sortant eux-mêmes de la convention Inami en annulant la tenue du concours, ils ne pourront bénéficier d'un numéro en fin de cursus.

Le désir d'une véritable solution

"Après 20 ans de rebondissements, la Fédé et le Cium souhaitent trouver une solution au dossier des numéros Inami", poursuivent pour conclure Laurent Radermecker, président de La Fédé, Giovanni Briganti et Quentin Lamelyn, coprésidents du Cium. "Nous faisons donc un appel à la ministre De Block ainsi qu'au futur ministre de l'Enseignement supérieur pour se réunir avec nous afin de définir un cadre qui soit sûr, légal et avec une vision à long terme. Les étudiants ont été assez souvent malmenés."

BdO

Avec le recours
contre
l'examen
d'entrée, c'est
l'avenir de tous
les étudiants
francophones
qui est
mis à mal.